

Enquête publique

ETABLISSEMENT CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de PERMIS D'ENVIRONNEMENT introduite par DHERTE - NAMUR SA., Rue de l'Abbaye, 20-22 à 5000 Namur, ayant pour objet le maintien en activité d'un atelier de menuiserie et des dépôts de matériaux d'une entreprise générale de construction, Rue de l'Abbaye 20 à 5000 Namur sur les parcelles cadastrées ou l'ayant été : 2e division, section G n°71T2.

**Des éléments du dossier sont consultables à l'adresse suivante : www.namur.be,
Onglet : "Je trouve – Enquêtes publiques**

Toute personne souhaitant obtenir des explications techniques sur le projet, peut contacter :	
<u>Le demandeur :</u>	DHERTE - NAMUR SA. Rue de l'Abbaye, 20-22 à 5000 Namur
<u>Le Fonctionnaire technique :</u>	Monachino Giuseppe Avenue Reine Astrid, 39 à 5000 Namur Tél : 081/715.300 – Réf : 10013306/PBR.dti
<u>L'Administration communale :</u>	Cellule technique Permis d'environnement Tél : 081/246.504 ou 081/246.538

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
16 avril 2024	22 avril 2024	Lieu : Hôtel de Ville Date : 06 mai 2024 Heure : 12H00	Collège communal Cellule Permis d'environnement Hôtel de Ville de et à 5000 Namur permis.environnement@ville.namur.be

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la présente demande est le Collège communal.

Le dossier de demande de permis peut être consulté durant la période d'enquête :

- du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 (fermé le vendredi), à la Cellule Permis d'environnement – Hôtel de Ville, Aile A, 2^{ème} étage, **UNIQUEMENT sur rendez-vous** (24 heures avant – tél : 081/246.538 ou le 081/246.504)
- le jeudi jusqu'à 20h00 également sur rendez-vous.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

A Namur, le 10 avril 2024

Pour la Directrice générale,
Par délégation
La Cheffe de service,

La Première Echevine
en charge de la
Transition écologique